

Séance ordinaire du 8 mars 2021

Province de Québec MRC de D'Autray Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 8 mars 2021 à 19 h 55 par visioconférence.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Robert Sylvestre, maire
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

Est absente : Madame Guylaine Majeau-Brûlé, conseillère au siège # 1

1. Ouverture

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 55 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance. La séance ordinaire se déroule à huis clos étant donné l'état d'urgence déclaré face à la pandémie.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2021-03-042

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

1: OUVERTURE DE LA SÉANCE

2: LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3: ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4: ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4.1 Liste des correspondances du mois de février 2021
- 4.2 Adhésion – Fédération canadienne des municipalités
- 4.3 Mandat – Projet pilote de gestion des données et des actifs municipaux
- 4.4 Appui – Unis pour la faune
- 4.5 Adoption – Règlement n° 668-21 décrétant la réalisation de travaux d'entretien des cours d'eau La Traverse (branche 9) et Tranchemontagne et décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur les biens fonds des contribuables y intéressés

5: FINANCES

- 5.1. Adoption des comptes
- 5.2. Adjudication – Émission des billets au montant de 586 800 \$

6: SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Entente – Croix-Rouge canadienne

7: TRANSPORT & VOIRIE

- 7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de février 2021
- 7.2 Demande d'aide à la voirie locale, Volet redressement des infrastructures routières – Réfection du rang York ouest

8: HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

- 8.1 Octroi – Contrat pour l'entretien estival des terrains municipaux
- 8.2 Renouvellement – Rinçage unidirectionnel de l'aqueduc
- 8.3 Renouvellement – Entretien de la génératrice

9: SANTÉ & BIEN-ÊTRE

- 9.1 Appui – Programme AccèsLogis.

10: AMÉNAGEMENT & URBANISME

- 10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de février 2021
- 10.2 Adoption – Règlement n° 659-20 amendant le règlement n° 288-90 afin d'encadrer l'usage complémentaire fermette
- 10.3 Adoption – Règlement n° 669-21 amendant le règlement n° 477-08 constituant un comité consultatif en urbanisme

- 10.4 Nomination – Comité consultatif d’urbanisme
- 10.5 Avis de motion et dépôt – Premier projet de règlement n° 670-21 amendant le règlement de lotissement n° 286-90 afin d’autoriser les lotissements dérogatoires pour des infrastructures institutionnelles ainsi que de retirer le morcellement

11 : LOISIRS & CULTURE

- 11.1 Dépôt – Rapport des activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de janvier 2021
- 11.2 Adhésion – Association des camps du Québec
- 11.3 Renouvellement – Culture Lanaudière

12 : DIVERS

13 : PERIODE DE QUESTIONS

14 : LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l’unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-03-043

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021 et de la séance extraordinaire du 22 février 2021 soient adoptés tels que présentés.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l’unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt – Liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Barthélemy au cours du mois de février 2021.

4.2 Adhésion – Fédération canadienne des municipalités

2021-03-044

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur François Bérard et résolu :

QUE ce conseil autorise l’adhésion de la municipalité à la Fédération canadienne des municipalités pour l’année 2021-2022 dont le montant de la cotisation est de 679,94 \$;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l’unanimité

4.3 Mandat – Projet pilote de gestion des données et des actifs municipaux

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités offre un programme de financement pour la gestion des actifs municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité désire se doter d’un outil colligeant les données concernant ses infrastructures et ses actifs pour faciliter la prise de décision quant à la gestion de ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE,

2021-03-045

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le conseil accepte l’offre de service de la firme Citadel N/Réf. : MSBA-2101 pour la mise en place d’outils permettant une optimisation de la gestion des actifs de la municipalité ;

QUE le conseil accepte de dégager un budget de 35 000 \$ (avant les taxes applicables) à même son fonds général pour la réalisation du mandat ;

QUE le mandat soit conditionnel à l’approbation du financement de la Fédération canadienne des municipalités par le biais de son programme de gestion des actifs municipaux;

4.4 Appui – Unis pour la faune

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Barthélemy, est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU' au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU' un des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures règlementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (**RTL**);

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-03-046

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Barthélemy appuie l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTL**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

QU' il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF , ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

4.5 Adoption – Règlement n° 668-21 décrétant la réalisation de travaux d'entretien des cours d'eau La Traverse (branche 9) et Tranchemontagne et décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur les biens fonds des contribuables y intéressés

ATTENDU QU' avis de motion et dépôt ont été dûment donné à la séance régulière du 1^{er} février 2021;

EN CONSÉQUENCE,

2021-03-047

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le conseil adopte le règlement 668-21 décrétant la réalisation de travaux d'entretien du cours d'eau La Traverse (branche 9) et Tranchemontagne et décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur les biens fonds des contribuables y intéressés.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

5. FINANCES

5.1 Adoption des comptes

2021-03-048

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des chèques émis totalisant un montant de 204 841,94 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois de février 2021 représentant la somme de 23 578,91 \$.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

5.2 Adjudication – Émission des billets au montant de 586 800 \$

Date d'ouverture :	8 mars 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	16 mars 2021
Montant :	586 800 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Barthélemy a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 mars 2021, au montant de 586 800 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

54 900 \$	1,65000 %	2022
55 600 \$	1,65000 %	2023
56 500 \$	1,65000 %	2024
57 300 \$	1,65000 %	2025
362 500 \$	1,65000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,65000 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE D'AUTRAY

54 900 \$	1,77000 %	2022
55 600 \$	1,77000 %	2023
56 500 \$	1,77000 %	2024
57 300 \$	1,77000 %	2025
362 500 \$	1,77000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,77000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

54 900 \$	0,60000 %	2022
55 600 \$	0,70000 %	2023
56 500 \$	1,00000 %	2024
57 300 \$	1,35000 %	2025
362 500 \$	1,60000 %	2026

Prix : 98,66800

Coût réel : 1,80944 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

2021-03-048

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Barthélemy accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 16 mars 2021 au montant de 586 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 590-15 et 660-20. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Entente – Croix-Rouge canadienne

2021-03-049

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE ce conseil autorise monsieur Robert Sylvestre, maire et madame Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de renouvellement avec la Croix-Rouge Canadienne au montant de 345,10 \$.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

7. TRANSPORT & VOIRIE

7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour mois de février 2021

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de février 2021.

7.2 Demande d'aide à la voirie locale, Volet redressement des infrastructures routières – Réfection du rang York ouest

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, Mme. Julie Maurice agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-03-050

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8.1 Octroi – Contrat pour l'entretien estival des terrains municipaux

2021-03-051

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE ce conseil prend connaissance et accepte la soumission de l'entreprise Entretien Gabriel Sylvestre pour le contrat de coupe de gazon pour la saison estivale 2021, au coût de 20 814,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE la soumission et le devis font foi de contrat entre les parties comme s'ils étaient ici tout au long récités.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

2021-03-052 **8.2 Renouvellement – Rinçage unidirectionnel de l’aqueduc**
Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le conseil octroie le contrat à la firme Nordikeau pour le rinçage unidirectionnel du réseau d’aqueduc au montant de 3 160,00\$ plus les taxes applicables tel que décrit à l’offre de services professionnels n° 80000-001-6237 du 5 février 2021.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l’unanimité

2021-03-053 **8.3 Renouvellement – Entretien de la génératrice**
Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le conseil mandate la firme Génératrice Drummond pour veiller à l’entretien de la génératrice affectée à l’usine de filtration d’eau potable de la Municipalité selon la soumission du 19 février 2021 au montant de 590,00 \$ plus taxes applicables pour l’entretien préventif et au montant de 193,25 \$ plus les taxes applicables pour les pièces d’entretien.

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l’unanimité

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

9.1 Appui – Programme AccèsLogis

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d’avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l’offre actuelle de logements ;

ATTENDU QUE la relance de l’économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d’atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d’habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU’ il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

EN CONSÉQUENCE,

2021-03-054 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE ce conseil demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d’inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;

QUE soit transmis une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

10. AMÉNAGEMENT & URBANISME

10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de février 2021

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des permis émis au mois de février 2021.

10.2 Adoption – Règlement n° 659-20 amendant le règlement n° 288-90 afin d'encadrer l'usage complémentaire fermette

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement n° 288-90;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 7 décembre 2020;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable lors de sa séance du 24 novembre 2020;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-033 prévoit que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'une municipalité soit suspendue ou remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée préalablement par un avis public;

ATTENDU QU' une procédure de consultation publique a été dûment donnée le 13 janvier 2021 et aucune demande de modification concernant le projet n'a été demandée par les citoyens de la municipalité à ce jour du 29 janvier 2021;

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement a été adopté le 1^{er} février 2021;

ATTENDU QU' une procédure d'approbation référendaire n'a pas été demandée;

ATTENDU les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2021-03-055

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le conseil adopte le règlement n° 659-20 amendant le règlement n° 288-90 afin d'encadrer l'usage complémentaire fermette

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

10.3 Adoption – Règlement n° 669-21 amendant le règlement n° 477-08 constituant un comité consultatif en urbanisme

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement n° 477-08;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance extraordinaire du 22 février 2021;

ATTENDU les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2021-03-056

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le conseil adopte le règlement n° 669-21 amendant le règlement n° 477-08 constituant un comité consultatif en urbanisme

Monsieur le maire demande le vote

Adoptée à l'unanimité

10.4 Nomination – Comité consultatif d'urbanisme

2021-03-057

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le conseil nomme monsieur Jean-Pierre Morin comme membre citoyen sur le comité consultatif d'urbanisme.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

10.5 Avis de motion et dépôt – Premier projet de règlement n° 670-21 amendant le règlement de lotissement n° 286-90 afin d'autoriser les lotissements dérogatoires pour des infrastructures institutionnelles ainsi que de retirer le morcellement

2021-03-058

Avis de motion est donné par madame la conseillère Anna Adam à l'effet que le conseil adoptera le premier projet de règlement n° 670-21 amendant le règlement de lotissement n° 286-90 afin d'autoriser les lotissements dérogatoires pour des infrastructures institutionnelles ainsi que de retirer le morcellement.

Une copie du premier projet de règlement est déposée au conseil qui en a pris connaissance.

11. LOISIRS & CULTURE

11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de février 2021

La directrice générale a remis, pour information, le rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de février 2021.

11.2 Adhésion – Association des camps du Québec

2021-03-059

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE ce conseil autorise l'adhésion à l'Association des camps du Québec (ACQ) pour l'année 2021 dont le montant de la cotisation est de 210,00 \$ (plus les taxes applicables);

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11.3 Culture Lanaudière – Renouvellement de l'adhésion

2021-03-060

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la municipalité à Culture Lanaudière 2021-2022 dont le montant de la cotisation est de 287,44 \$;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

12. DIVERS

13. Période de questions

Début : 8 h 25

Fin : 8 h 25

14. Levée de l'assemblée

2021-03-061

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 8 h 25.

Monsieur le maire demande le vote

Adopté à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Julie Maurice
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.